

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 3 AVRIL 2026 A 19H30

Le 3 avril 2026, le Conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 28 mars 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Jacques BOULANGER, Florence ROGER, Sébastien CHAMBRY, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Bertrand PUARD, Raymonde BLECOURT, Marie-Eve HODGI, Julie FERRÉ, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE BERNAT, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Alice SEBBAG), Patricia BARTOLI (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Philippe ROGER), Adrien FRANCISCO (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Mickael AMAND (pouvoir à Julie FERRÉ), Mélanie SCHLATTER (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

#### Absents Excusés :

Nombre de membres  
composant le conseil : 39  
  
en exercice : 39  
présents : 32  
représentés : 7  
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nathalie VASSEUR est élue secrétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

### Délibération n°26-47

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

## COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE DE SA DELEGATION DE POUVOIRS AU CONSEIL MUNICIPAL

### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

N°2025-261 Convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge, frais de restauration scolaire pour des enfants en classe ULIS

N°2026-11 Animation d'une ferme pédagogique - 19<sup>ème</sup> fête des plantes- Les Zart-Nimaux

N°2026-12 Animation d'ateliers le parfum des arbres - 19<sup>ème</sup> fête des plantes

N°2026-14 Animation d'ateliers d'arts de la poterie-19<sup>ème</sup> fête des plantes

N°2026-20 Contrat avec la ferme Tiligolo

N°2026-21 Convention avec Les aventures de Léo

N°2026-64 Contrat avec le Centre de Création et de Diffusion Musicales - CCDM

N°2026-19 Contrat de cession avec l'association Hop Hop Hop

N°2026-26 Contrat avec l'association la compagnie de l'interlock

N°2026-27 Contrat avec l'association la boîte à se créer

N°2026-24 Contrat de cession avec 20h40 Productions

N°2026-29 Contrat avec Kader Aoun Productions

N°2026-31 Contrat avec ACME SAS

N°2026-43 Contrat avec Arthur World

N°2026-44 Contrat avec l'association Prosper Miranda

N°2026-49 Contrat avec la société Art FM production pour le concert de M. Jonasz

N°2026-50 Signature d'un contrat de location pour 10 avril 2026

N°2026-51 Signature d'une convention avec l'association Profil Evasion

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20260410-26-46-AI  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

N°2026-53 Contrat de cession avec la société Scène Libre

N°2026-54 Contrat de cession avec la société Libérateur d'idées

N°2026-58 Contrat avec les Folies Berzerk

N°2026-63 Contrat avec la société Loop Prod

N°2026-32 Contrat avec Pascal De Smet -Bal du carnaval

N°2026-33 Contrat avec Alain Vauchel - Bals 2026

N°2026-34 Contrat avec Max Bitor - Bals 2026

N°2026-35 Contrat avec Frédéric Foret - Bals 2026

N°2026-36 Contrat avec Valérie Germain - Bals 2026

N°2026-30 Travaux d'extension et de réhabilitation de l'école R. Rolland - modification de marché N°4

N°2026-42 Séjours été pour les enfants - Année 2026

N°2026-46 Gestions des marchés de plein vent

N°2026-47 Location et maintenance de défibrillateurs

N°2026-48 Désherbage mars 2026

N°2026-52 Assistance et maintenance du parc des serveurs informatiques de la Ville

N°2026-59 Location longue durée et maintenance des terminaux de paiement électronique 3G

N°2026-61 Travaux de réaménagement du Parc de la Chataigneraie

N°2026-62 Mise à disposition de badges rechargeables - Access System

N°2026-65 Travaux de raccordement du bâtiment tertiaire route de Longpont

N°2026-67 Convention d'autorisation de travaux de raccordement provisoire avec l'établissement public Barthélémy Durand

N°2026-23 Recours à une agence de travail intérimaire - JBM par Randstad

N°2026-37 Formation du personnel avec Inter Meta

N°2026-38 Formation du personnel avec le CNFPT

N°2026-39 Formation du personnel avec l'Université polytechnique Hauts de France

N°2026-40 Formation du personnel avec Aroeven

N°2026-41 Formation du personnel avec l'université Paris Cité

N°2026-56 Formation du personnel avec l'organisme EPR

N°2026-57 Formation du personnel avec Les secouristes français de la

Accusé de réception en préfecture  
091-219105491-20260410-26-46-AI  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

N°2026-25 Signature de l'avenant n°1 au contrat d'assurance Dommages aux biens avec SATEC

N°2026-13 Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public – Médiakiosk

N°2026-55 Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public - Médiakiosk - annule  
la décision n°26-13

N°2026-45 Avenant à la convention d'occupation précaire du domaine public - 1 av. E. Zola

Les membres prennent acte.

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.